

Nouvelles tarifications septembre 2016

Depuis plusieurs années, la commune de Fuveau a instauré des tarifs modulés, variant suivant les revenus et la composition des familles, pour les services de restauration, périscolaires et extra-scolaires.

Les tarifs sont donc calculés, sur la base de vos revenus moyens déclarés.

Chaque établissement applique « un taux d'effort ».

Ce taux varie en fonction du nombre d'enfants à charge au foyer.

Le tarif correspond donc au revenu déclaré mensuel multiplié par le taux d'effort correspondant au nombre d'enfants à charge au foyer.

Les règles de calculs des tarifs et la cotisation annuelle pour la pause méridienne restent inchangées, 1€ pour les maternels et 5€ pour les élémentaires.

Les modifications suivantes sont apportées : Réduction du taux plancher passant de 1500€ à 1000€, augmentation de taux d'effort de 5%.

Voici les nouveaux taux d'effort qui seront appliqués dès la rentrée de septembre 2016 :

nombre d'enfants dans la famille	1	2	3	4 et plus
La restauration scolaire (le repas)	0,0966%	0,0914%	0,0861%	0,0809%
Périscolaire matin (7h30 à 8h30) et mercredi midi (11h30 à 12h30)	0,0347%	0,0294%	0,0242%	0,0189%
Périscolaire soir court (16h30 à 17h30)	0,042%	0,0368%	0,0315%	0,0263%
Périscolaire soir long (16h30 à 18h30)	0,0767%	0,0662%	0,0557%	0,0452%
Nouvelles Activités Périscolaires (13h30 à 16h30)	0,1092%	0,0924%	0,0756%	0,0588%
½ NAP (de 13h30 à 15h)	0,0546%	0,0462%	0,0378%	0,0294%
Accueil de loisirs - mercredi	0,42%	0,3675%	0,315%	0,2625%
Accueil de loisirs - vacances scolaires	0,4725%	0,42%	0,3675%	0,3150%

Par exemple

Une famille avec 2 enfants à charge ayant un revenu moyen mensuel déclaré de 3155€ aura pour tarifs :

Restauration scolaire : 3155€ x 0,0914% = 2,88€ le repas

Un mercredi à l'accueil de loisirs : 3155€ x 0,3675% = 11,59€ par enfant

Un accueil en NAP de 13h30 à 16h30 : 3155€ x 0,0924% = 2,91€ par enfant